

# Secteurs d'activité économique et emploi des jeunes à la sortie du système éducatif

par Florence Audier

*Les services réservent une place importante aux jeunes issus du système éducatif parmi les embauches. Ils représentent donc un débouché important. Comparé à l'ensemble des recrutements sur la même période, le niveau de formation des jeunes est plus élevé et ils occupent plus souvent des emplois de cadre. Par contre, les jeunes recrutés comme ouvriers sont plus souvent non qualifiés.*

Les possibilités d'emploi des jeunes à l'issue de leur formation initiale résultent d'une multiplicité de facteurs. S'il est clair qu'à moyen/long terme l'évolution de l'emploi joue un rôle décisif, il convient également de tenir compte de l'état du marché du travail. Celui-ci dépend de facteurs conjoncturels mais aussi structurels : ampleur et type de mobilité des actifs, choix effectués par les employeurs pour les éventuels remplacements, créations ou substitutions d'emplois, choix des catégories de main-d'œuvre sollicitées eu égard à la nature des postes à pourvoir, aux caractéristiques des personnes disponibles...

En raison des phénomènes de mobilité, de créations/disparitions d'établissements industriels ou tertiaires, de réallocations de la main-d'œuvre, les flux de main-d'œuvre qui transitent par le marché du travail sont de grande ampleur, y compris dans des contextes de contraction de l'emploi comme la période étudiée ici, les années 1985 à 1987.

Cet article analyse les rapports entre les secteurs d'activité économique et les jeunes au sortir de l'appareil scolaire lors des recrutements.

On postule qu'il existe une certaine homogénéité dans les modes de gestion de la main-d'œuvre au niveau sectoriel, et que l'offre de travail est liée aux structures d'emplois des secteurs.

Quelle est la place accordée aux jeunes « sco-

laire » par les entreprises ou les administrations lorsqu'elles recrutent ? Dans quels secteurs d'activité économique les jeunes sont-ils recrutés au sortir de l'appareil de formation initiale ? Quelles sont leurs spécificités ? Les jeunes issus récemment du système éducatif sont-ils systématiquement affectés à certains types d'emploi ?

Ces questions revêtent un intérêt d'autant plus important qu'on souhaite réfléchir aux relations entre l'emploi des jeunes et les modes de renouvellement de la main-d'œuvre dans une optique prospective.

On dispose d'un ensemble de données construites dans le cadre des bilans Formation-Emploi [1] qui constituent un outil précieux pour s'interroger sur les rapports des différents secteurs d'activité économique avec le marché du travail des jeunes récemment sortis du système éducatif, sur les pratiques des secteurs vis-à-vis de ces jeunes lors des recrutements.

L'analyse porte principalement sur le rôle des secteurs d'activité économique en tant que débouchés pour les jeunes, neuf mois environ après leur sortie du système éducatif. Pour une meilleure intelligibilité de leur situation, il a paru utile de caractériser de façon très synthétique (cf.

Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

encadré p. 53 et suiv.) les grands types de relations au marché du travail qui prévalent dans les secteurs d'activité économique lorsqu'ils recrutent. En effet, l'appréciation sur la place des jeunes « scolaires » dans tel ou tel secteur ne sera pas la même lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre d'un recours accentué à une main-d'œuvre juvénile ou, au contraire, lors d'un recours privilégié à des adultes expérimentés...

### Les bilans Formation-Emploi

Les bilans, établis annuellement, analysent les flux de sorties de l'appareil éducatif à tous les niveaux de diplômes atteints et décrivent le devenir des jeunes quelques mois (neuf mois environ) après cette sortie. Pour ceux qui se sont présentés sur le marché du travail et qui ont trouvé un emploi, les bilans précisent la profession exercée (par grandes catégories socioprofessionnelles) en resituant les recrutements des jeunes sortant du système éducatif parmi l'ensemble des recrutements réalisés par le système productif.

Sept catégories d'origine sont distinguées parmi les personnes recrutées par les entreprises (ou les administrations) : les « scolaires », les apprentis, les stagiaires, les sortants du service national, les chômeurs, les inactifs, les actifs « mobiles », ainsi que les personnes en provenance de l'étranger.

Sont considérés comme recrutés durant l'année N tous les individus en emploi au 31 mars de l'année N et qui, un an avant, étaient soit sans emploi (étudiants ou élèves, chômeurs...), soit en emploi chez un autre employeur. Les mouvements intra-annuels ne sont donc pas pris en compte.

Pour évaluer les recrutements, on confronte deux enquêtes sur l'Emploi successives. L'échantillon de l'enquête sur l'Emploi est renouvelé chaque année d'un tiers ; l'exploitation ne porte que sur les deux tiers communs à deux enquêtes successives (chaque tiers est statistiquement représentatif).

La notion d'emploi retenue n'inclut pas les TUC (travaux d'utilité collective) et SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle) qui sont considérés comme des stages, ni l'apprentissage qui est traité à part. Il s'agit donc des emplois « classiques ». Ce choix s'écarte des normes du BIT (Bureau international du Travail) qui considèrent TUC et SIVP comme des emplois, mais il se justifie pour deux raisons. La première est d'ordre juridique : le statut conféré aux bénéficiaires de

L'analyse porte sur la moyenne des années 1985-1986-1987 pour centrer le propos sur les aspects plus structurels que conjoncturels et aussi en raison de la faiblesse des effectifs concernés ces flux sont observés par sondage par l'enquête Emploi. Ces années sont marquées par le développement des entrées en stage et sont antérieures à la reprise de la croissance.

TUC et SIVP est un statut de stagiaire de la formation professionnelle et non un statut de salarié ; l'absence de contrat de travail et la dérogation au SMIC qui leur est attachée, leur caractère temporaire incitent à les assimiler à des stages. La seconde est liée à la nature de l'étude. En effet les TUC — d'une durée comprise entre trois et douze mois — étaient exclusivement localisés dans des organismes à but non lucratif à l'exclusion de l'administration d'État et leur nombre était plafonné par voie budgétaire. Les considérer comme des emplois « ordinaires » entraîne une forte distorsion dans les allocations sectorielles de la main-d'œuvre recrutée (puisque les TUC comme les SIVP d'ailleurs ne peuvent, du moins en principe, se substituer à des emplois « normaux ») et des variations annuelles très vives, en fonction des politiques d'aides adoptées. Pour toutes ces raisons, nous avons préféré considérer les recrutements à l'issue des TUC et des SIVP plutôt qu'à l'entrée dans ces formules. Néanmoins, quelques indications seront fournies en respectant les recommandations du BIT afin de situer l'incidence des choix conceptuels effectués.

On a tenté ici une approche suivant les secteurs d'activité économique. Il convient toutefois de préciser que celle-ci n'est pas parfaitement rigoureuse. En effet, lorsqu'on traite des entrées en provenance des différentes situations d'inactivité (système éducatif, chômage...), on saisit bien les entrées dans les secteurs. Par contre, lorsqu'on traite des actifs « mobiles », le critère « changement d'entreprise » est alors privilégié mais on ne sait pas si ce changement s'accompagne ou non d'un changement de secteur. Les entrées dans les secteurs s'en trouvent sans doute quelque peu majorées.

La nomenclature retenue pour l'étude est la NAP 14. La faiblesse des effectifs concernés a conduit à regrouper l'ensemble de l'industrie ainsi que les services financiers. En raison de leur fréquente citation comme lieux privilégiés pour l'insertion des jeunes, on a présenté les situations relatives aux quatre sous-secteurs composant les services marchands.

La nomenclature sectorielle retenue est construite à partir de la NAP 14. Des travaux récents portant sur les caractéristiques des modes de gestion sectoriels de la main-d'œuvre auraient pu inciter à faire un autre choix [2]. On s'en est tenu ici aux nomenclatures officielles qui correspondent le mieux aux cadres de référence de ceux qui ont en charge la réflexion sur l'enseignement, notamment technique et professionnel.

La notion d'emploi retenue est cohérente avec les analyses relatives aux « entrées dans les entreprises » menées lors des bilans Formation-Emploi, elle n'inclut pas les TUC et les SIVP qui sont considérés comme des stages, ni l'apprentissage qui est traité à part. Il s'agit en quelque sorte des emplois « classiques ». Néanmoins, quelques indications seront fournies en considérant les TUC et les SIVP comme des emplois afin de situer l'incidence des choix effectués.

Soulignons qu'une partie des jeunes qui accèdent pour la première fois à l'emploi ne sont pas inclus dans l'analyse. En effet, neuf mois environ après leur sortie de l'école ou de l'université, seulement la moitié des garçons, et 9/10<sup>e</sup> des filles occupent un emploi ou en cherchent un ; les autres sont en apprentissage, en stage, en inactivité, ou bien encore pour les garçons, sous les drapeaux, cas très fréquent aux niveaux de formation les plus élevés. Ils s'inséreront à l'issue de ces périodes ou obligations.

Parmi les jeunes qui se sont dirigés vers le marché du travail, la sélection opérée pour l'accès à l'emploi a eu tendance à privilégier les mieux formés ; les autres s'inséreront plus tard après un temps de recherche d'emploi plus ou moins long. Ces jeunes, dont l'insertion en emploi est différée, ne seront plus considérés, le jour venu, comme recrutés à partir du système éducatif mais à partir du chômage, du service national ou encore des stages...

### **LA PART DES JEUNES « SCOLAIRES » PARMI LES RECRUTEMENTS EST LA PLUS ÉLEVÉE DANS LES SERVICES MARCHANDS ET NON MARCHANDS ■**

La première question à laquelle nous voudrions répondre concerne la place réservée aux jeunes « scolaires » lors des recrutements<sup>1</sup>, autrement dit le « degré d'ouverture » des différents sec-

<sup>1</sup> Sur la définition retenue pour les « recrutements » dans les bilans Formation-Emploi, voir encadré p. 47.

teurs d'activité économique à l'égard des jeunes récemment sortis de l'appareil scolaire.

Les jeunes « scolaires » ne représentent qu'une petite minorité des recrutés. En moyenne, sur les trois années étudiées, ils ne sont que 9 % de l'ensemble des recrutés (11 % des femmes, 7 % des hommes) ; l'essentiel des recrutements concerne des actifs changeant d'employeur (48 % des hommes, 34 % des femmes), ainsi que des chômeurs (26 % des hommes, 22 % des femmes).

Cependant la situation est loin d'être la même dans les différentes activités économiques. Si l'on examine un indicateur simple comme la part des jeunes « scolaires » parmi les recrutements dans les différents secteurs, on remarque de très grands contrastes (cf. encadré p. 53 et suiv.) résultant de la conjugaison de multiples facteurs qu'il n'est pas toujours aisé de pondérer. Il s'agit, en particulier, de l'ampleur des recrutements effectués par les secteurs sur le marché du travail (elle-même dépendante de la situation économique des entreprises qui composent les secteurs et des politiques adoptées notamment en matière de stabilité-mobilité de leur main-d'œuvre), des arbitrages que les entreprises ou administrations effectuent entre le recours à la formation et à l'expérience professionnelle et, plus généralement, des politiques de gestion de la main-d'œuvre. Il s'agit aussi des caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail et des caractéristiques des postes à pourvoir.

Pour les années étudiées (tableau 1), on constate que la place des garçons récemment sortis de l'appareil scolaire parmi l'ensemble des recrutements masculins a été :

— très faible (de l'ordre de 4 à 5 %) dans le BTP, les transports-télécommunications, et les services financiers. Dans le BTP ce sont en très grande majorité des adultes changeant d'employeur et des chômeurs qui sont recrutés, et ce en grand nombre. Au contraire, dans les transports-télécommunications et les secteurs financiers les recrutements sont très faibles et ce sont principalement les actifs « mobiles » qui sont concernés ;

— proche de la moyenne dans l'industrie (tous secteurs confondus)<sup>2</sup> et dans le commerce avec

<sup>2</sup> On a appréhendé ici l'industrie de façon agrégée compte tenu de la faiblesse des effectifs de « scolaires » dans certains des secteurs, notamment l'énergie, les IAA et les industries de biens de consommation. Dans les industries de biens intermédiaires, le taux moyen de « scolaires » parmi les recrutements est proche de la moyenne (6 %), dans les industries de biens d'équipement il est plus élevé, de l'ordre de 9 %.

Tableau 1  
Part des scolaires dans les recrutements  
(moyenne 1985-1986-1987)

(en %)

Secteurs NAP 14	Hommes	Femmes
Industrie (02 à 06)	7	10
BTP (07)	4	9
Commerce (08)	6	10
Transports-télécommunications (09)	4	11
Services marchands (10)	8	14
dont (*) :		
— Réparation auto	(4)	—
— Hôtels-cafés-restaurants	(9)	(9)
— Services rendus aux entreprises	(7)	(15)
— Services rendus aux particuliers	(11)	(15)
Services financiers (11 à 13)	5	21
Services non marchands (14)	15	11
Ensemble	7	11

(\*) Le détail des services marchands utilise la nomenclature NAP 40.

Lecture : Les jeunes scolaires représentent en moyenne environ 7 % de l'ensemble des recrutements masculins de l'industrie ; 10 % des recrutements féminins de l'industrie... (recrutements au sens du bilan Formation-Emploi).

des taux de 6 à 7 %. Dans l'industrie, parmi les moins de 25 ans, nombreux à avoir été recrutés, se trouvent principalement des jeunes chômeurs et aussi des sortants du service national, dont beaucoup ont déjà eu vraisemblablement une expérience professionnelle. Dans le commerce se sont plutôt les actifs « mobiles » qui ont été recrutés ;

— plus élevée dans les services marchands (autour de 9 %) et surtout dans les services non marchands (près de 15 %).

Notons qu'il existe de fortes disparités au sein des services marchands : dans les services rendus aux particuliers et dans les hôtels-cafés-restaurants, la part des jeunes « scolaires » dans les recrutements est élevée (9 à 11 %), elle est nettement plus faible dans les services rendus aux entreprises (7 %) et surtout dans la réparation et le commerce auto. Dans cette dernière activité, le taux de « scolaires » n'atteint pas 4 %, comme dans le BTP et les transports-télécommunications.

Certaines des activités citées entretiennent des rapports privilégiés avec l'apprentissage. Dans le BTP, la part des apprentis se situe presque au même niveau que celle des « scolaires » (3 %), dans la réparation auto les apprentis atteignent le taux record de 7 % alors que les « scolaires » ne représentent que 4 % des

recrutements. Mais, même si l'on adjoint les apprentis aux « scolaires » pour apprécier le degré d'ouverture des secteurs aux jeunes sortant de leur formation initiale, force est de constater que le BTP se situe toujours à un niveau d'ouverture relativement faible.

Si l'on retenait une acception plus extensive de la notion d'emploi en y incluant les TUC et les SIVP, on noterait un maintien, voire une certaine accentuation, des contrastes dans les degrés d'ouverture aux jeunes « scolaires » : leurs recrutements atteindraient 19 % en moyenne sur les trois années étudiées (contre 15 % hors TUC et SIVP) dans les services non marchands et s'accroîtraient très légèrement dans l'industrie, le BTP, le commerce, les services marchands. Les TUC sont concentrés dans les services non marchands. Les entrées en TUC et en SIVP ne concernent pas seulement — et de loin — des jeunes sortis très récemment de l'appareil scolaire.

Pour les jeunes filles la situation est moins contrastée. Peuvent être considérés comme particulièrement ouverts aux jeunes filles « scolaires », au vu des recrutements de 1985-1986-1987, les secteurs des services financiers et, dans une moindre mesure, les services marchands avec, respectivement 21 % et 14 % des recrutements concernant des jeunes « scolaires ». Ce taux élevé dans les services marchands est dû aux services rendus aux entreprises et aux services rendus aux particuliers (15 % dans l'un et l'autre cas). Le taux de jeunes « scolaires » est nettement moins élevé dans les hôtels-cafés-restaurants. Les autres secteurs, notamment les services non marchands, présentent des taux plus moyens (de 10 à 12 %). Aucun secteur, hormis l'agriculture dont les effectifs sont trop faibles pour être significatifs, ne présente des taux extrêmement bas comme ceux qu'on a pu voir chez les garçons<sup>3</sup>.

Si l'on élargissait la notion d'emploi en y incluant les TUC et les SIVP, les contrastes entre les secteurs s'accroîtraient au bénéfice des services non marchands, gros utilisateurs de TUC à l'époque. Le taux de « scolaires » dans les recrutements des services non marchands dépasserait alors nettement celui des services marchands pris dans leur ensemble. Au sein de ces derniers, ce sont les services rendus aux particuliers qui sont le plus sensibles à l'inclusion des TUC et SIVP. La part des « scolaires »

3 L'apprentissage, peu répandu parmi les jeunes filles, est concentré dans le commerce et les services rendus aux particuliers, et si on considère les apprentis comme des sortants du système scolaire, le classement des secteurs esquissé plus haut reste inchangé.

dans les recrutements resterait par contre sans changement dans l'industrie, n'augmenterait que légèrement dans le BTP et le commerce (les stagiaires accueillis dans ces activités ne sont pas uniquement des jeunes sortis du système éducatif depuis moins de neuf mois!).

La place « réservée » aux jeunes hommes récemment sortis du système scolaire dans les recrutements apparaît donc nettement plus importante dans les services non marchands (essentiellement la fonction publique) ainsi que dans les services rendus aux particuliers (essentiellement la santé) tandis que les secteurs où dominent les entreprises privées leur sont moins ouverts, en particulier lorsqu'il s'agit des secteurs industriels.

Pour les jeunes filles — en dehors des services financiers qui ne représentent que des effectifs extrêmement faibles — on constate que leur position est particulièrement forte dans les services rendus aux entreprises et dans les services rendus aux particuliers. Dans ces secteurs, comme on le verra ci-dessous, les jeunes diplômées semblent tirer parti des faibles possibilités de promotion interne des femmes déjà en activité pour accéder directement, et en nombre non négligeable, à des emplois qualifiés. Leur place plus modeste dans les recrutements de la fonction publique a pour origine principale le très fort taux d'entrée d'inactives, c'est-à-dire de femmes ayant provisoirement interrompu leur activité professionnelle.

## LES JEUNES « SCOLAIRES » VONT SURTOUT DANS LES SECTEURS TERTIAIRES

Pour que les secteurs les plus « ouverts » à l'embauche des jeunes « scolaires » représentent un réel débouché pour ceux-ci, encore faut-il que l'effectif concerné soit conséquent, faute de quoi ils constituent des débouchés plus potentiels que réels. *A contrario*, certains secteurs relativement « fermés » à l'embauche des jeunes « scolaires » peuvent néanmoins leur offrir des débouchés importants lorsqu'il s'agit de secteurs qui recrutent massivement.

Ainsi, par exemple, durant les années étudiées, les services non marchands ont représenté pour les jeunes « scolaires » un débouché sur cinq. Dans le même temps, l'industrie, pourtant nettement plus « fermée », a accueilli près d'un jeune « scolaire » sur quatre. Dans les services financiers 21 % des recrutements se sont adressés à des jeunes « scolaires », ce qui représente seulement 5 % de leurs débouchés.

Si l'on examine non plus la part des jeunes « scolaires » parmi les recrutements des secteurs mais la répartition sectorielle des embauches, on constate le rôle majeur des secteurs d'activité tertiaire pour les jeunes filles et pour les garçons avec, respectivement, 85 et 60 % des embauches. Ce rôle des secteurs tertiaires est beaucoup plus accentué pour les

Tableau 2  
Répartition sectorielle des recrutements selon le sexe

(en %)

Secteurs NAP 14	Scolaires			Ensemble des recrutements		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture (01)	7,4	0,7	3,6	4,4	5,1	4,7
Industrie (02 à 06)	23,3	12,8	17,3	24,6	14,3	20,0
BTP (07)	8,5	1,9	4,8	16,3	2,7	10,1
Commerce (08)	11,6	15,4	13,8	14,4	17,7	15,9
Transports-télécommunications (09)	3,0	2,6	2,7	5,7	2,6	4,3
Services marchands (10)	27,0	40,1	34,4	24,1	33,5	28,3
dont :						
— Réparation auto	(1)	(1)	(1)	(13)	(1)	(2)
— HCR	(7)	(5)	(6)	(5)	(6)	(6)
— Services aux entreprises	(9)	(13)	(11)	(10)	(10)	(10)
— Services aux particuliers	(10)	(22)	(16)	(6)	(16)	(10)
Services financiers (11 à 13)	1,2	5,1	3,4	1,9	2,7	2,3
Services non marchands (14)	18,1	21,5	20,0	8,6	21,3	14,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

jeunes « scolaires » que pour les autres recrutés (près des trois quarts des débouchés des jeunes « scolaires » contre moins des deux tiers pour l'ensemble des recrutés (« scolaires » inclus)).

De façon plus détaillée, on note :

— le rôle prépondérant des services non marchands (20 % des débouchés) et surtout des services marchands (34 % des débouchés grâce à l'apport déterminant des services rendus aux particuliers (16 %) et, dans une moindre mesure, des services rendus aux entreprises (11 %)). Ceci est d'autant plus remarquable que les services non marchands et les services marchands n'ont accueilli, respectivement, que 14 % et 28 % de l'ensemble des effectifs recrutés ;

— le rôle secondaire de l'industrie — qui accueille, en moyenne, 17 % des jeunes « scolaires » recrutés alors que l'industrie représente 20 % de l'ensemble des recrutements — ainsi, que du commerce qui compte pour près de 14 % dans les débouchés des jeunes « scolaires » (16 % dans l'ensemble des débouchés).

Des différences apparaissent néanmoins suivant le sexe et le niveau de diplôme suggérant l'existence de segmentations dans les marchés du travail.

Pour les garçons, on remarque le rôle non négligeable de l'industrie qui représente 23 % des débouchés grâce aux industries des biens d'équipement et, dans une moindre mesure, aux industries de biens intermédiaires. Au contraire,

le BTP ne leur offre qu'un débouché très réduit (9 % en moyenne sur les trois ans).

Ces structures sectorielles des insertions différencient nettement les jeunes « scolaires » des autres catégories de main-d'œuvre recrutées. Sur l'ensemble des embauches masculines réalisées, les secteurs tertiaires ne représentent que 55 % ; le BTP figure parmi les secteurs ayant un poids beaucoup plus important (16 %), tandis que le tertiaire non marchand est un débouché bien moindre (9 %).

En fait, ce n'est qu'aux niveaux de formation les plus élevés que la part des insertions dans le tertiaire est prépondérante : seule une minorité des garçons possédant un diplôme de niveau V et la moitié environ des sans-diplômes ont trouvé un emploi dans le tertiaire contre une forte majorité pour les garçons de niveaux I et II (plus de 80 %), III et IV (73 % et 75 %). Les jeunes de niveaux V et VI représentent les 4/5<sup>e</sup> des entrées de jeunes « scolaires » dans le BTP et près des deux tiers des entrées dans l'industrie. Dans le tertiaire, les débouchés des jeunes diplômés de niveau V se distinguent des autres : ils sont proportionnellement moins souvent recrutés par les services rendus aux entreprises et surtout par les services non marchands ; *a contrario*, ils sont relativement plus souvent recrutés par le commerce et par les hôtels-cafés-restaurants. Cette spécificité des jeunes de niveau V tient avant tout à leurs formations majoritairement industrielles.

Tableau 3

Répartition sectorielle des recrutements des « scolaires » hommes par niveau de diplôme (hors TUC et SIVP) (\*)  
(moyenne 1985-1986-1987)

(en %)

Secteurs	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Ensemble scolaire
Agriculture	0,0	0,9	5,1	10,1	16,7	7,4
Industrie	9,8	22,6	17,1	33,4	24,3	23,3
BTP	3,3	3,7	2,7	16,5	9,7	8,5
Commerce	13,0	10,4	14,7	8,7	13,3	11,6
Transp. télécommunications	3,0	2,5	3,4	3,0	3,1	3,0
Services marchands	40,5	32,3	25,3	21,8	21,3	27,0
— Hôtels-restaurants	—	—	—	9,5	—	—
— Services aux entreprises	19,0	15,0	9,8	3,0	—	(9)
— Services aux particuliers	16,0	12,5	8,8	5,2	—	(10)
Services financiers	4,0	2,0	1,7	0,0	0,0	1,2
Services non marchands	26,4	25,6	30,0	6,5	11,6	18,1
Ensemble services	86,9	72,9	75,1	40,0	49,3	60,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(\*) Certaines des données ci-dessus sont extrêmement fragiles en raison de la faiblesse des effectifs.

Les sortants de niveau IV, massivement recrutés, comme ceux de l'enseignement supérieur, par les secteurs tertiaires ont des débouchés plus centrés que ces derniers sur le tertiaire non marchand. Par contre, ils s'intègrent moins souvent qu'eux dans les services rendus aux entreprises et dans les services rendus aux particuliers.

L'étude des débouchés des jeunes filles en termes sectoriels met l'accent sur le rôle majeur des services non marchands (22 %), et marchands (40 %, imputables aux services rendus aux particuliers et, dans une moindre mesure, les services rendus aux entreprises). Le commerce constitue également un débouché non négligeable. Les embauches dans les secteurs tertiaires des jeunes « scolaires » (85 %) sont encore supérieures à celles concernant l'ensemble des recrutements féminins (82 %).

On note une influence du niveau de diplôme sur la structure sectorielle des insertions : le commerce constitue un débouché beaucoup plus important pour celles qui sont titulaires d'un diplôme de niveau V et surtout pour les sans-diplômes que pour les plus diplômées. A *contrario*, les services rendus aux entreprises ont nettement moins recours à elles. Pour les jeunes filles diplômées de niveaux IV, III et surtout II et I, les services non marchands représentent des débouchés majeurs (entre 1/5 et 1/4). Les services rendus aux particuliers (secteur qui inclut la santé) jouent également un rôle prépondérant pour les jeunes filles de niveau III.

On constate donc que les débouchés sont plus diversifiés en termes sectoriels pour les jeunes filles les mieux formées, plus concentrés pour celles qui sont peu ou pas diplômées.

Tableau 4  
Répartition sectorielle des recrutements des « scolaires » femmes  
par niveau de diplôme (hors TUC et SIVP) (\*) (1986)

(en %)

Secteurs	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Ensemble scolaire
Agriculture	0,0	0,8	0,5	0,0	2,5	0,7
Industrie	12,3	8,4	14,3	16,6	14,4	12,8
BTP	0,6	1,6	3,8	2,8	0,0	1,9
Commerce	13,2	8,7	13,2	23,3	24,3	15,3
Transp. télécommunications	2,8	1,6	5,5	1,0	1,8	2,6
Services marchands	40,9	53,6	32,7	33,6	31,8	40,1
— Hôtels-restaurants	2,2	3,6	2,9	8,8	—	5,0
— Services aux entreprises	23,2	13,5	14,0	7,4	—	12,9
— Services aux particuliers	15,4	36,5	14,7	15,8	18,1	21,6
Services financiers	3,4	5,6	6,1	6,2	3,4	5,1
Services non marchands	26,8	19,7	23,9	16,5	21,8	21,5
Ensemble services	87,1	89,2	81,4	80,5	83,1	84,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(\*) Certaines des données sont extrêmement fragiles en raison de la faiblesse des effectifs.

### AU MOMENT DU RECRUTEMENT LES JEUNES « SCOLAIRES » ONT UN NIVEAU DE FORMATION PLUS ÉLEVÉ QUE LES AUTRES SALARIÉS

L'étude des débouchés sectoriels des jeunes « scolaires » comme celle de leur place dans les recrutements conduisent à analyser plus finement le rôle du niveau de formation dans l'insertion. Les différences constatées dans les

allocations sectorielles entre les jeunes « scolaires » et les autres personnes recrutées sont-elles imputables au niveau de diplôme ?

Tous secteurs confondus, on constate que la structure par niveau de diplôme des garçons et des filles recrutés quelques mois après leur sortie du système scolaire est plus élevée que celle de l'ensemble des hommes et des femmes recrutés dans le même temps. Comme le montre le tableau 5, alors que les diplômés de niveau

## L'industrie

Les deux tiers des recrutements dans l'industrie concernent des hommes. Parmi eux, les actifs « mobiles » et les chômeurs représentent 72 % des embauchés. L'appel aux jeunes est considérable (47 % des hommes recrutés ont moins de 25 ans, soit un taux très supérieur à la moyenne (38 %)), mais les « scolaires » n'en représentent qu'une très petite partie : la plupart sont des sortants du service national — dont beaucoup ont déjà une expérience professionnelle — et des chômeurs. Le niveau de formation des « scolaires » est nettement plus élevé que celui de l'ensemble des recrutés (43 % sont des diplômés de niveau V et seulement 20 % de sans-diplômes contre respectivement 38 % et 37 %). Les emplois qui leur sont offerts relèvent fréquemment d'une classification défavorable et la place des jeunes « scolaires » parmi les recrutements d'ONQ est extrêmement ténue.

Parmi les femmes, au contraire, les actives « mobiles » et surtout les chômeuses sont plus nombreuses qu'en moyenne tandis que les moins de 25 ans et les jeunes « scolaires » sont moins représentées que chez leurs homologues masculins. Ces jeunes filles sont très peu recrutées sur des postes d'ouvrières ; par contre, leurs recrutements sur des postes de cadres sont importants, mais il est vrai que les effectifs concernés sont très réduits. Cela se traduit par une forte exigence de formation : près de 60 % de ces jeunes filles ont au moins un diplôme de niveau IV, contre moins de 9 % de sans-diplômes, et près de 30 % sont diplômées de niveau V (dans l'ensemble des femmes recrutées : 43 % sont de niveau VI, 30 % de niveau V et 27 % seulement de niveaux IV et plus).

## Le BTP

Le BTP intervient principalement sur le marché du travail masculin et présente un taux de renouvellement particulièrement élevé. La place des moins de 25 ans parmi les recrutements est faible et celle des jeunes sortis très récemment de l'école est particulièrement réduite. Même si on leur adjoint les jeunes sortant d'apprentissage et de stage, on demeure largement en dessous des pratiques « moyennes ». Ce n'est que grâce à la forte intensité du renouvellement de la main-d'œuvre que le BTP figure encore parmi les débouchés possibles pour une minorité de jeunes « scolaires ». Ce sont les actifs « mobiles » et les chômeurs, surtout adultes, qui sont recrutés (huit embauches sur dix). Les « scolaires », dont la plupart sont diplômés de niveau V, sont affectés à des emplois d'ouvriers ; près d'un sur deux est classé ONQ alors qu'en moyenne les ONQ recrutés dans le BTP ne représentent qu'un peu plus du tiers des entrées ouvrières.

## Le secteur du commerce

Le commerce recrute un nombre à peu près équivalent d'hommes et de femmes et le taux de renouvellement de sa main-d'œuvre est très élevé. La majorité des recrutements masculins concernent des actifs « mobiles » (55 %), tandis que pour les femmes on note un poids important d'inactives (près d'une entrée sur cinq). La part des jeunes de moins de 25 ans est beaucoup plus grande parmi les recrutements féminins que masculins. Cette situation bénéficie aux jeunes filles sortant de l'école, qui sont surtout recrutées comme employées, et l'on constate une proportion très importante d'ouvriers parmi les garçons (un recrutement d'ONQ sur sept concerne un jeune « scolaire »). La part des scolaires parmi les recrutements de cadres et les professions intermédiaires est sensiblement plus élevée chez les jeunes filles que chez les garçons : les femmes en poste ont plus de mal que les hommes à accéder à ces niveaux par la promotion interne, ce qui bénéficie directement aux jeunes « scolaires ». Elles sont d'ailleurs nettement plus diplômées que l'ensemble des femmes recrutées : 74 % de niveau V et VI pour l'ensemble contre 55 % pour les « scolaires », 12,5 % de niveau I à III pour l'ensemble contre 31,5 % pour les « scolaires ».



## Les transports et télécommunications

Il s'agit d'un secteur ayant un faible renouvellement, où la main-d'œuvre semble très stable en moyenne, et qui intervient principalement sur le marché du travail masculin. Les entrées concernent surtout des actifs « mobiles » et des chômeurs ; la plupart deviennent ouvriers qualifiés. Les jeunes gens de moins de 25 ans et les jeunes « scolaires » sont peu concernés.

L'origine des recrutements des secteurs d'activité économique  
(moyenne 1985-1986-1987)

(en % ligne)

Secteurs		Scolaires	Apprentis	Stagiaires	Service national	Chômeurs	Inactifs	Changement d'entreprise + étranger	Taux d'entrée	Effectif recruté
Industrie	H	7	2	4	13	26	2	46	11	367 000
	F	10	1	3	—	29	20	38	12	175 000
BTP	H	4	3	3	7	32	2	50	17	242 000
	F	8	0	2	—	19	40	31	25	33 000
Commerce	H	6	1	3	7	27	2	54	17	215 000
	F	10	2	2	—	25	23	38	18	217 000
Transp.-télécom.	H	4	1	3	7	23	2	60	9	85 000
	F	11	0	5	—	28	28	27	9	31 000
Services marchands	H	8	1	4	7	25	2	52	19	358 000
	F	14	1	5	—	22	20	38	17	409 000
Services financiers	H	5	1	6	12	18	7	51	8	28 000
	F	21	1	2	—	18	22	34	9	33 000
Services non marchands	H	15	1	10	9	18	3	44	7	128 000
	F	11	0	8	—	20	29	32	11	261 000
Total	H	7	2	4	9	26	3	50	12	1 423 000
	F	11	1	4	—	22	26	35	14	1 159 000

## Les services marchands

— *La réparation et le commerce auto* ont une réputation de lieu d'insertion des jeunes qui semble usurpée : en dépit du fort taux de renouvellement de sa main-d'œuvre, le volume des recrutements est très faible, et cette activité ne représente qu'un débouché particulièrement réduit pour les « scolaires » et pour les jeunes en général.

— *L'hôtellerie-restauration* présente un taux record quant à la vitesse de renouvellement de sa main-d'œuvre, et il s'agit de l'activité qui s'adresse le plus aux jeunes : 44 % des hommes et des femmes recrutés ont moins de 25 ans. Les jeunes « scolaires » ne constituent qu'une petite partie de ces jeunes, l'essentiel des entrées concernant les jeunes chômeuses et les actifs « mobiles ».

— *Les services rendus aux entreprises* recrutent des effectifs importants grâce à des taux d'entrée particulièrement élevés. La place des actifs « mobiles » parmi les recrutements est

très élevée tandis que les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas la part belle. Les hommes et les femmes semblent relever de marchés du travail disjoints : les jeunes filles « scolaires » contribuent de façon très importante aux entrées, les chômeuses et les inactives sont relativement peu sollicitées. Ce secteur a d'ailleurs le plus faible taux de chômeuses dans ses recrutements. Parmi les hommes au contraire, les « scolaires » semblent moins mobilisés. Ces derniers, majoritairement des jeunes diplômés du bac ou de l'enseignement supérieur, sont surtout affectés à des emplois tertiaires de niveau cadre ou à des professions intermédiaires pour les garçons, à des professions intermédiaires ou à des postes d'employées pour les filles. Notons que l'accès à des postes de cadres pour les filles est nettement plus fréquent que dans les autres secteurs — sauf dans les services rendus aux particuliers.

— *Les services rendus aux particuliers*, contrairement aux activités précédentes, recrutent davantage de femmes que d'hommes grâce à la place prépondérante de la Santé. Les actives « mobiles » ainsi que les chômeuses et inactives sont moins nombreuses qu'en moyenne, la part des filles de moins de 25 ans est importante avec une forte présence des « scolaires ». Celles-ci sont nombreuses parmi les recrutements de cadres et de professions intermédiaires (environ le tiers des débouchés « cadres » des filles). Les filles de niveau V ou VI ne sont qu'une petite minorité (les entrées comme employées concernent également les niveaux III et IV). Les jeunes hommes « scolaires », proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne, sont surtout sollicités pour occuper des emplois de cadres et marginalement d'ouvriers ; ce sous-secteur représente un quart des débouchés « cadres » des jeunes « scolaires » alors qu'il ne représente que 8 % des débouchés des jeunes « scolaires » toutes professions confondues.

### **Les services financiers**

Les services financiers ont très peu recruté et leur taux d'entrée est exceptionnellement bas. La part des jeunes de moins de 25 ans parmi les recrutements est très faible, elle est même la plus faible pour les recrutements féminins.

### **Les services non marchands**

Les services non marchands occupent une place importante dans l'insertion professionnelle en offrant 23 % de débouchés aux jeunes « scolaires » hommes et 20 % aux filles.

Les femmes recrutées sont deux fois plus nombreuses que les hommes et les catégories de main-d'œuvre sollicitées varient selon le sexe. Les recrutements parmi les anciennes inactives sont particulièrement élevés en raison des possibilités statutaires de la fonction publique qui autorise les retraits temporaires d'activité, ce qui minore les recrutements des autres catégories en particulier celles des jeunes de moins de 25 ans et des « scolaires ». Les recrutements dans les professions intermédiaires sont importants pour les jeunes « scolaires » filles et représentent 69 % de leurs insertions alors que la majorité des emplois offerts sont des postes d'employées.

Les recrutements des hommes dans les services non marchands sont beaucoup plus importants pour les jeunes « scolaires » (15 % des recrutements), les jeunes en général et les stagiaires. Par contre la part des actifs « mobiles » est particulièrement faible. Cet appel aux jeunes scolaires revêt des spécificités fortes de par leur affectation « préférentielle » sur des emplois de cadres et de professions intermédiaires (ils représentent plus de 17 % des cadres masculins recrutés, près de 24 % des professions intermédiaires et leur place parmi les catégories professionnelles d'exécution est beaucoup plus faible). Ici aussi plus des trois quarts des jeunes recrutés sont de niveau IV et plus, et les effectifs de jeunes scolaires recrutés à des bas niveaux de formation sont négligeables.

Tableau 5  
**Structure des recrutements par niveau de diplôme**  
 (moyenne 1985-1986-1987)

(en %)

Niveau de diplôme	Scolaires			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Niveaux I-II	15,0	17,3	16,3	7,8	7,2	7,6
Niveau III	17,3	28,1	23,5	7,2	11,0	8,9
Niveau IV	18,1	21,2	19,9	10,5	14,1	12,1
Niveau V	30,3	20,0	24,4	34,9	25,2	30,5
Niveau VI	19,3	13,4	15,9	39,6	42,5	40,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

IV et plus représentent environ le quart des recrutements masculins, ils constituent la moitié des jeunes « scolaires » recrutés. Les deux tiers des recrutements féminins concernent des diplômées de niveau IV ou plus, alors qu'elles représentent moins d'un tiers de l'ensemble des femmes recrutées.

L'étude des situations relatives aux principaux secteurs d'activité économique montre que le décalage entre niveau de diplômes des jeunes « scolaires » et celui de l'ensemble des recrutés existe dans tous les secteurs industriels ou tertiaires, qu'il s'agisse de secteurs présentant une forte proportion de niveaux VI et V ou, au contraire, de secteurs de plus hauts niveaux de formation.

Dans l'industrie, par exemple, parmi l'ensemble des hommes recrutés, 24 % environ sont de niveau IV ou plus tandis que 36 % n'ont pas de diplôme. Parmi les jeunes « scolaires » recrutés par contre, les sans-diplômes ne sont plus que 20 % alors que les bacheliers ou plus représentent 37 % des entrants.

Dans le BTP, la proportion des diplômés de niveau IV ou plus est deux fois plus importante parmi les jeunes « scolaires » que parmi l'ensemble des hommes recrutés. Dans le commerce il en est de même.

Dans les hôtels-café-restaurants, l'écart est porté de 1 à 2,5, et la proportion des personnes de niveau VI passe de la moitié parmi l'ensemble des recrutés au cinquième parmi les jeunes « scolaires ».

Une mention particulière doit être accordée aux services marchands rendus aux entreprises et aux particuliers dont on a précédemment noté l'importance parmi les débouchés des jeunes « scolaires » : dans les services aux entreprises,

82 % des jeunes recrutés sont de niveau IV ou plus, 31 % de niveau I ou II alors que les proportions correspondantes parmi l'ensemble des personnes recrutées ne sont que de 48 % et 17 %. *A contrario*, moins d'un jeune sur cinq est de niveau VI ou V contre plus de la moitié pour l'ensemble des recrutés.

Le même type de constat peut être fait pour les services rendus aux particuliers (60 % des jeunes filles « scolaires » ont au moins un diplôme de niveau III contre 29 % pour l'ensemble des femmes embauchées) et les services non marchands. Dans ce dernier secteur, 60 % des recrutements concernent des personnes de niveau V et VI alors que chez les jeunes « scolaires » la proportion correspondante n'est que de 27 %.

### **LES JEUNES « SCOLAIRES » OCCUPENT D'AVANTAGE D'EMPLOIS DE CADRES**

La situation professionnelle des jeunes occupant un emploi quelques mois après leur sortie du système éducatif se caractérise à la fois par une proportion importante d'emplois d'exécution et de professions intermédiaires : 38 % des garçons sont ouvriers (deux sur trois sont classés ONQ) et 15 % sont employés dont près de la moitié employés de commerce ou de service ; 49 % des filles sont employées (en majorité employées administratives), 8 % sont ouvrières (la plupart sont ONQ). Par ailleurs, une part importante de ces jeunes a rejoint une profession intermédiaire (32 % des filles, 24 % des garçons) et, dans une moindre mesure, un emploi de cadre (15 % des garçons, 11 % des filles). Les autres sont devenus indépendants. Ce

type de situation prévalait déjà, et de manière plus accentuée, il y a quelques années<sup>4</sup>.

Néanmoins, la comparaison entre les profils professionnels des jeunes « scolaires » et ceux de l'ensemble des personnes recrutées montre à la fois davantage d'emplois du « haut de l'échelle » parmi les « scolaires » (cadres et professions intermédiaires) et une moindre fréquence des emplois d'ouvriers accompagnée d'une forte déclassification (beaucoup plus d'ONQ parmi les « scolaires » devenus ouvriers que parmi l'ensemble des recrutements ouvriers).

L'examen de la répartition, selon les grandes catégories socioprofessionnelles, des jeunes en emploi environ neuf mois après leur sortie du système éducatif, et sa relative stabilité dans le temps incitent à s'interroger sur les affectations des jeunes « scolaires » lors de leurs premiers emplois. Sont-ils systématiquement destinés à occuper plus que d'autres certains emplois comme ceux d'ONQ, de cadres et des profes-

sions intermédiaires pour les garçons, d'employées et des professions intermédiaires pour les filles, comme le suggère l'examen des structures professionnelles « moyennes » des jeunes « scolaires » ?

Pour éclairer cette question particulièrement utile si l'on veut réfléchir en termes prévisionnels, on peut comparer, dans les différents secteurs, les professions des jeunes « scolaires » recrutés à celles des autres catégories de main-d'œuvre recrutées afin d'établir d'éventuelles constantes dans leur affectation.

Cette analyse menée sur chacun des secteurs d'activité (sur la moyenne des années 1985-1986-1987) reste fragile en raison de la faiblesse de certains effectifs. Cependant elle permet de nuancer l'idée qu'il y aurait des emplois-cibles sur lesquels se concentreraient les jeunes débutants.

Ainsi, la proportion des emplois de cadres et de professions libérales parmi les embauches des garçons recrutés au sortir du système scolaire ne semble pas être systématiquement plus importante que celle qui prévaut pour l'ensemble des recrutés. En moyenne, les jeunes « scolaires » sont plus souvent que les autres recrutés

4 Sur les évolutions 1983-1986, voir F. Audier, « Les recrutements des entreprises depuis 15 ans », *Économie et Statistique* n° 216, décembre 1988.

Tableau 6  
Structure des recrutements masculins selon les professions  
Comparaison : scolaires-ensemble des recrutements  
(moyenne 1985-1986-1987) (\*)

(en %)

Secteurs	Indép.	Cadres	Profes. interm.	Employés	OQ	ONQ	Ensemble
Industrie (02 à 06)	<b>0,8</b> 1,3	<b>7,0</b> 8,6	<b>19,8</b> 18,5	<b>4,4</b> 2,4	<b>24,1</b> 34,1	<b>43,8</b> 32,5	<b>100,0</b> 100,0
BTP (07)	<b>5,3</b> 11,5	<b>2,0</b> 2,3	<b>3,9</b> 8,4	<b>1,8</b> 0,3	<b>29,9</b> 49,5	<b>57,1</b> 28,0	<b>100,0</b> 100,0
Commerce (08)	<b>8,8</b> 15,0	<b>12,4</b> 9,0	<b>22,0</b> 22,9	<b>18,4</b> 10,9	<b>20,3</b> 24,6	<b>18,1</b> 14,4	<b>100,0</b> 100,0
Services marchands (10)	<b>3,4</b> 11,8	<b>26,6</b> 16,6	<b>24,9</b> 21,5	<b>30,4</b> 21,6	<b>7,7</b> 17,7	<b>10,6</b> 11,4	<b>100,0</b> 100,0
Dont :							
Services aux entreprises	<b>1,5</b> 6,6	<b>28,4</b> 21,3	<b>41,7</b> 31,6	<b>22,2</b> 19,8	— 12,0	— 8,8	<b>100,0</b> 100,0
Services aux particuliers	<b>3,4</b> 8,6	<b>43,9</b> 27,1	<b>20,2</b> 20,0	<b>9,6</b> 16,7	<b>5,0</b> 11,2	<b>18,9</b> 17,5	<b>100,0</b> 100,0
Services non marchands	<b>0</b> —	<b>21,8</b> 16,6	<b>51,8</b> 35,4	<b>17,4</b> 27,5	— 10,8	— 9,3	<b>100,0</b> 100,0
Ensemble	<b>7,6</b> 10,7	<b>15,1</b> 10,0	<b>24,0</b> 18,4	<b>15,0</b> 11,7	<b>14,1</b> 28,6	<b>24,2</b> 20,6	<b>100,0</b> 100,0

(\*) TUC et SIVP exclus de l'emploi.

Légende : scolaires (chiffres en gras), ensemble (chiffres en maigre).

comme cadres (15 % contre 10 % pour l'ensemble), mais les situations sectorielles sont diverses : la part des cadres chez les « scolaires » est nettement supérieure à celle dans l'ensemble des recrutements des services non marchands et surtout des services marchands (en raison de la très forte place des cadres parmi les recrutements des jeunes « scolaires » dans les services rendus aux entreprises, et surtout dans les services rendus aux particuliers). A *contrario*, la part des cadres est inférieure ou

proche de la moyenne dans les autres activités où la comparaison est possible.

Les secteurs qui recrutent le plus de cadres, notamment pour les activités liées à l'administration, à la santé, aux services et conseils aux entreprises semblent privilégier assez nettement l'accès direct des jeunes à ces emplois ; ceux dans lesquels la place des cadres est réduite semblent réserver l'accès à ces emplois à des adultes expérimentés.

Tableau 7  
Structure des recrutements féminins selon les professions  
Comparaison : scolaires-ensemble des recrutements  
(moyenne 1985-1986-1987) (\*)

(en %)

Secteurs	Indép.	Cadres	Profes. interm.	Employés	OQ	ONQ	Ensemble
Industrie (02 à 06)	— 6,3	<b>12,2</b> 4,4	<b>19,3</b> 13,0	<b>38,5</b> 30,0	<b>2,2</b> 8,9	<b>21,4</b> 37,4	<b>100,0</b> 100,0
Commerce (08)	— 15,4	<b>10,1</b> 5,2	<b>10,1</b> 12,5	<b>73,7</b> 57,7	—	— 7,5	<b>100,0</b> 100,0
Services marchands (10)	<b>3,4</b>	<b>15,2</b>	<b>36,0</b>	<b>43,5</b>	—	—	<b>100,0</b>
Dont :							
Services aux entreprises	— 4,1	<b>17,0</b> 11,8	<b>33,3</b> 22,8	<b>45,2</b> 53,0	—	— 5,9	<b>100,0</b> 100,0
Services aux particuliers	— 4,6	<b>17,4</b> 11,7	<b>44,6</b> 24,6	<b>33,7</b> 43,3	—	—	<b>100,0</b> 100,0
Services non marchands	—	<b>6,2</b> 5,0	<b>57,4</b> 24,5	<b>34,3</b> 68,1	—	—	<b>100,0</b> 100,0
Ensemble	— 11,7	<b>10,9</b> 6,1	<b>31,9</b> 16,7	<b>48,5</b> 51,2	<b>2,0</b> 2,5	<b>5,6</b> 11,8	<b>100,0</b> 100,0

(\*) TUC et SIVP exclus de l'emploi.

Légende : scolaires (chiffres en gras), ensemble (chiffres en maigre).

Les pratiques paraissent être plus homogènes pour les jeunes filles : la part des cadres parmi les jeunes débutantes est, pour tous les secteurs où les effectifs sont suffisants pour permettre une comparaison, toujours supérieure à la place des cadres parmi les autres femmes recrutées. Dans les services non marchands, l'écart est faible du fait des forts échanges avec l'inactivité (il s'agit certainement de retraits temporaires d'activité de femmes travaillant dans la fonction publique (cf. encadré p. 55)).

Dans les professions intermédiaires, les situations sont plus hétérogènes et moins stables pour les garçons comme pour les filles, mais on retrouve des éléments de similitude avec la situation des cadres.

En moyenne, la part des professions intermédiaires parmi les recrutements de jeunes « scolaires » garçons excède largement celle des professions intermédiaires dans l'ensemble des embauches (24 % contre 18 %). Cette situation est principalement due aux services non marchands et aux services marchands (les services rendus aux entreprises recrutent massivement les jeunes gens dans des professions intermédiaires). Dans les autres activités, elle est proche ou légèrement inférieure à la moyenne. Ce sont les secteurs qui recrutent le plus de professions intermédiaires qui privilégient l'accès des jeunes « scolaires » à ces postes.

Outre les services non marchands où l'écart est spectaculaire, on note des pratiques très favo-

rables à l'accès des jeunes « scolaires » filles aux professions intermédiaires de la part des services marchands grâce surtout aux services rendus aux entreprises et aux services rendus aux particuliers, activité qui comprend la santé (rappelons que les infirmières sont classées comme professions intermédiaires).

Pour les professions ouvrières la situation est un peu plus complexe. D'une façon générale, les jeunes « scolaires » sont moins affectés à des emplois d'ouvriers que les autres personnes recrutées (38 % contre 49 % pour l'ensemble). Pourtant le BTP affecte la quasi-totalité de ces jeunes à des postes d'ouvriers, et dans l'industrie la place des ouvriers parmi les embauches de ces jeunes est très proche de celle qui prévaut dans l'ensemble des embauches réalisées. Le décalage constaté au niveau général provient de la très rare affectation des jeunes « scolaires » sur des emplois ouvriers dans tous les secteurs tertiaires, en dépit du fait que ces derniers figurent en bonne place parmi les embauches ouvrières (le tertiaire a réalisé 37 % des recrutements ouvriers durant la période étudiée).

Si l'on distingue maintenant les deux grands niveaux de classification ouvrière : OQ et ONQ, les constats sont différents du fait de la forte concentration des jeunes débutants dans la catégorie des ONQ. En effet, alors que la part des OQ dans l'emploi des jeunes « scolaires » est toujours très nettement inférieure à celle des OQ dans l'emploi des autres hommes recrutés, il n'en est pas de même pour les ONQ. Cette situation prévaut dans l'industrie, le BTP, mais aussi le commerce et les services rendus aux particuliers, qui affectent plus fréquemment à des emplois d'ONQ les jeunes « scolaires » qui deviennent ouvriers, que les autres recrutés.

Enfin l'accès à des postes d'employées revêt une place très différente selon les secteurs. Les jeunes filles sorties de l'appareil scolaire sont beaucoup moins fréquemment employées que les autres femmes recrutées dans les services non marchands — qui privilégient comme on l'a vu leur accès aux professions intermédiaires — ainsi que, dans une moindre mesure, dans les services marchands. Dans les autres secteurs les situations sont inverses. Globalement, il est clair que ces jeunes filles bénéficient d'une classification plus élevée que la moyenne des autres femmes, ce qui ne préjuge pas d'éventuelles déclassifications à l'embauche eu égard à leur niveau de diplôme.

\*

\*\*

Certains secteurs tels les services non marchands privilégient nettement l'accès des jeunes sortant de l'école à des emplois de cadres et aux professions intermédiaires pour les garçons, aux professions intermédiaires surtout pour les filles ; d'autres, au contraire, tels l'industrie (prise globalement) et le BTP, concentrent l'essentiel de leurs recrutements de jeunes gens sur des emplois ouvriers, particulièrement d'ONQ ; d'autres enfin, comme les services marchands, surtout les services rendus aux entreprises et aux particuliers, privilégient l'accès des jeunes débutantes à des emplois de cadres.

L'influence de ces pratiques sectorielles sur les débouchés des jeunes « scolaires » dépend principalement du poids représenté par chacun des secteurs dans les recrutements en général et dans les recrutements par catégories professionnelles.

C'est ainsi que les possibilités d'emploi des jeunes « scolaires » dans les professions ouvrières, et leur répartition entre les deux grands niveaux que sont les OQ et les ONQ, dépendent de façon majeure de la conjoncture de l'emploi dans l'industrie et le BTP, qui représentent 61 % des débouchés des jeunes devenus ouvriers (58 % des jeunes devenus OQ et 62 % des jeunes devenus ONQ).

Un accroissement même léger du taux d'entrée dans l'industrie et surtout une ouverture un peu plus large des recrutements aux jeunes « scolaires » de la part de l'industrie ou du BTP accompagnée d'une amélioration de la classification des jeunes devenant ouvriers pourraient permettre une amélioration substantielle des débouchés des jeunes « scolaires » formés dans les spécialités industrielles de niveau V.

De même, les possibilités d'emploi des jeunes « scolaires » dans les professions de cadres et les professions intermédiaires sont largement tributaires de la conjoncture de l'emploi et des possibilités d'accès qui leur sont réservées dans les services non marchands — essentiellement la fonction publique — et pour les cadres, dans deux grandes activités des services marchands (services marchands rendus aux particuliers et aux entreprises).

Florence Audier,  
CEREQ

#### Bibliographie

[1] Bilan Formation-Emploi 1983, INSEE-CEREQ-SPRESE, Collection de l'INSEE, *Série D* n° 110, octobre 1986 actualisé par le Bilan Formation-Emploi 1984-1985, *Archives et Documents* n° 207 et n° 251.

Audier F., « Renouvellement des professions et insertion des jeunes », *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987.

Audier F., « Les recrutements des entreprises depuis 15 ans », *Économie et Statistique* n° 216, décembre 1988.

[2] Cézard M. et Rault D., « La crise a freiné la mobilité sectorielle », *Économie et Statistique* n° 184, janvier 1986.

[3] Amat F., *Emploi des jeunes et politiques de lutte contre le chômage*, Document de travail n° 22, CEREQ, mars 1986.

Amat F. et Géhin J.-P., « Accès des jeunes à l'emploi et mobilité des actifs : les emplois d'exécution », *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987.

Clémenceau P. et Géhin J.-P., « Le renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois », *Formation Emploi* n° 2, avril-juin 1983.

Gensbittel M.-H. et Viney X., « Formations et accès aux emplois : les traits dominants de la période 1976-1982 », *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987.